

Séance du 27 mars 2015

L'an deux mille quinze, le 27 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de PLAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BERNARD, Maire.

Nbre de conseillers	11
présents	10
Votants	10+1

Secrétaire de séance:
M. CUGNIET Patrick
Date de la convocation:
19/03/2015

Noms	Présents	Absents non excusés	Absents excusés	Pouvoir de vote donné à
BERNARD Jean-Paul	x			
CUGNIET Patrick	x			
SANCHEZ Alain	x			
POUGET Hélène	x			
CUZIN Bernard	x			
TOMA Christine	x			
ORCEL Jean-Pierre			x	Alain SANCHEZ
GIGAREL Nadine	x			
BAYO Michel	x			
NAVARRO Nancy	x			
GONZALVEZ Pascal	x			

D_V_CA_2014

Classification :

Objet : Vote des budgets communal-eau et CCAS compte administratif 2014 et approbation des comptes de gestion

Monsieur le Maire annonce les résultats de l'exercice 2014 à l'assemblée que ce soit en fonctionnement comme en investissement pour les budgets communal, de l'eau du CCAS.

En conséquence

a) BUDGET PRINCIPAL:

En Fonctionnement,

Recettes 2014 : 206 194.26 €

Dépenses 2014 : 171 615.56 €

Solde 2014: 34 578.70 €

Résultats antérieurs reportés 2013: 182 845.91 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 217 424.61 €

En Investissement,

Recettes 2014 : 303 865.90 €

Dépenses 2014 : 223 882.21 €

Solde 2014: 79 983.69 €

Résultats antérieurs reportés 2013 : **- 134 068.54 €**

Soit Résultat 2014 : **- 54 084.85 €**

Solde des RAR dépenses : 10 392.20 €

Solde des RAR recettes : 0.00 €

Il a été décidé :

de reporter en fonctionnement à l'article R002 la somme de 152 947.56 € et d'affecter la somme de 64 477.05 € au R1068 en investissement.

Le Compte Administratif de l'année 2014 est ainsi voté à l'unanimité des membres présents.

b) BUDGET EAU:

En Fonctionnement,

Recettes 2014 : 168 077.52 €

Dépenses 2014 : 54 795.27 €

Solde 2014: 113 282.25 €

Résultats antérieurs reportés 2013: - 204.29 €

Soit Résultat d'exploitation : 113 077.96 €

En Investissement,

Recettes 2014 : 49 756.71 €

Dépenses 2014 : 248 633.28 €

Solde 2014: - 198 876.57 €

Résultats antérieurs reportés 2013 : 136 294.84 €

Soit Résultat 2014 : - 62 581.73 €

Solde des RAR dépenses : 0.00 €

Solde des RAR recettes : 0.00 €

Le compte administratif du budget de l'eau – assainissement est voté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire rappelle que suite à la décision de transférer la compétence eau-assainissement à la Communauté de Communes Bièvre Isère au 1^{er} janvier 2015, et suite à la décision de conserver le résultat d'exploitation du budget de l'eau-assainissement, il y a lieu de procéder au vote de l'affectation du résultat global.

Ainsi : après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014 des budgets communal et eau-assainissement, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures les mêmes chiffres,

Monsieur le maire annonce :

- **En fonctionnement,**
un excédent de résultat du **budget communal** de : 34 578.70 €
- Un excédent reporté (N-1) du budget communal de : 182 845.91 €
Soit un **excédent de fonctionnement du budget communal** de : **217 424.61 €**

- **En exploitation,**
un excédent de résultat du **budget eau** de : 113 282.25 €
- Un déficit reporté (N-1) du budget eau de : 204.29 €
Soit un **excédent d'exploitation du budget eau** de : **113 077.96 €**

D'où un résultat de fonctionnement global (communal + eau/assainist) de : **330 502.57 €**

- **En investissement,**
un **déficit du budget communal** 2014 et N-1 de : **54 084.85 €**
- Des restes à réaliser, budget communal pour : 10 392.20 €
Soit un **déficit d'investissement du budget communal** de : **64 477.05 €**

- **En investissement,**
un **déficit du budget eau, 2014 et N-1** : **62 581.73 €**

D'où un résultat d'investissement global (communal + eau/assainist) de : **127 058.78 €**

Soit un besoin de financement de : **127 058.78 €**

L'assemblée délibérante décide donc d'affecter le résultat global (communal et eau/assainissement) de l'exercice 2014 comme suit :

Résultat de fonctionnement au 31/12/2014 : EXCEDENT 217 424.61 €

Affectation en réserve (IR 1068) 127 058.78 €
(64 477.05 € budget communal + 62 581.73 € budget eau-assainist)

Résultat reporté en fonctionnement (FR 002) 266 025.52 €
(152 947.56 € résultat reporté b. communal+ 113 077.96 € excédent exploitation eau)

Résultat d'investissement reporté (DI 001)	116 666.58 €
Restes à réaliser	10 392.20 €

c) BUDGET CCAS:

En Fonctionnement,

Recettes 2014 : 30.00 €

Dépenses 2014 : 0.00 €

Solde 2014: 30.00 €

Résultats antérieurs reportés 2013: 306.22 €

Soit Résultat à affecter : 336.22 €

En Investissement,

Recettes 2013 : 0.00 €

Dépenses 2013 : 0.00 €

Solde 2013: 0.00 €

Résultats antérieurs reportés 2013 : 0.00 €

Soit Résultat 2014 : 0.00 €

Solde des RAR dépenses : 0.00 €

Solde des RAR recettes : 0.00 €

Il a été décidé : de reporter en fonctionnement à l'article R002 la somme de 336.22 €
Le Compte Administratif de l'année 2014 est ainsi voté à l'unanimité des membres présents.

D APP RE C14

Classification :

Objet : approbation des comptes de gestion budget communal

Le Conseil municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BERNARD, Maire, Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame le receveur accompagné des états du passif, de l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émises et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au 1^{er} janvier 2014 et au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le Receveur Mme COTTE pour la période du 01/01/2014 au 03/10/2014, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

D APP RE E14

Classification :

Objet : approbation des comptes de gestion budget eau

Le Conseil municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BERNARD, Maire,
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame le receveur accompagné des états du passif, de l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émises et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au 1^{er} janvier 2014 et au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le Receveur Mme COTTE pour la période du 01/01/2014 au 03/10/2014, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

D APP RE CC14

Classification: 7.1.3

Objet : approbation des comptes de gestion budget CCAS

Le Conseil municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BERNARD, Maire,
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame le receveur accompagné des états du passif, de l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émises et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au 1^{er} janvier 2014 et au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le Receveur Mme COTTE pour la période du 01/01/2014 au 03/10/2014, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

D_AFF_RE_14**Classification: 7.1.3****Objet: Affectation du résultat budget communal**

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	
Résultat antérieur reporté	
Résultat à affecter	
Solde d'exécution d'investissement	
Solde des restes à réaliser	
Besoin de financement	
AFFECTATION du résultat	
Affectation en réserves au R1068 en investissement	
Report en fonctionnement R 002	

D_AFF_RE_E14**Classification: 7.1.3****Objet: Affectation du résultat budget eau**

Résultat d'exploitation	
Résultat de l'exercice	113 282.25
Résultat antérieur reporté	- 204.29
Résultat à affecter	113 077.96
Solde d'exécution d'investissement	- 198 876.57
Solde des restes à réaliser	0.00
Besoin de financement	62 581.73
AFFECTATION du résultat EXCEDENT au R002	113 077.96
Affectation en réserves au R1068 en investissement	0.00

D_AFF_RE_CC14**Classification: 7.1.3****Objet: Affectation du résultat budget CCAS**

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	0.00 €
Résultat antérieur reporté	306.22 €
Résultat à affecter	306.22 €
Solde d'exécution d'investissement	0.00 €
Solde des restes à réaliser	0.00 €
Besoin de financement	0.00 €
AFFECTATION du résultat	306.22 €
Affectation en réserves au R1068 en investissement	0.00 €
Report en fonctionnement R002	306.22 €

D_AF_RES_GLOB**Classification: 7.1.3**

Objet: Affectation du résultat global suite au transfert de compétence du budget eau/assainissement au profit de la Communauté de Communes Bièvre Isère au 1^{er} janvier 2015

Monsieur le Maire rappelle que suite à la décision de transférer la compétence eau/assainissement à la Communauté de Communes Bièvre Isère au 1^{er} janvier 2015, et suite à la décision de conserver le résultat d'exploitation du budget de l'eau/assainissement, il y a lieu de procéder au vote de l'affectation du résultat global.

Ainsi : après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014 des budgets communal et eau / assainissement, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures les mêmes chiffres,

Monsieur le maire annonce :

- En fonctionnement, un excédent de résultat du budget communal de :	34 578.70 €
- Un excédent reporté (N-1) du budget communal de :	182 845.91 €
Soit un excédent de fonctionnement du budget communal de :	217 424.61 €
- En exploitation, un excédent de résultat du budget eau de :	13 282.25 €
- Un déficit reporté (N-1) du budget eau de :	204.29 €
Soit un excédent d'exploitation du budget eau de :	113 077.96 €
D'où un résultat de fonctionnement global (communal + eau/assainist) de : 330 502.57 €	
- En investissement, budget communal, un déficit 2014 et N-1 de :	54 084.85 €
- Des restes à réaliser, budget communal pour	10 392.20 €
Soit un déficit d'investissement du budget communal de :	64 477.05 €
- En investissement, budget eau, un déficit 2014 et N-1 :	62 581.73 €
Soit un déficit d'investissement du budget eau de :	62 581.73 €

D'où un résultat d'investissement global (communal + eau/assainisst) de :	127 058.78 €
Soit un besoin de financement de :	127 058.78 €
L'assemblée délibérante décide donc d'affecter le résultat global (communal et eau/assainissement) de l'exercice 2014 comme suit :	
Résultat de fonctionnement au 31/12/2014 : EXCEDENT	217 424.61 €
Affectation en réserve (IR 1068) (64 477.05 € budget communal + 62 581.73 € budget eau-assainisst)	127 058.78 €
Résultat reporté en fonctionnement (FR 002) (152 947.56 € résultat reporté b. communal+ 113 077.96 € excédent exploitation eau)	266 025.52 €
Résultat d'investissement reporté (DI 001)	116 666.58 €
Restes à réaliser	10 392.20 €

Délibération N°D08_03_2015

Classification:

Objet: Vote des subventions communales au titre de l'exercice 2015

Monsieur le Maire propose de procéder au vote des subventions communales pour l'exercice 2015. Il est décidé, par l'ensemble du Conseil Municipal de voter une enveloppe globale de 450.00 € pour l'exercice 2015. Cette somme sera inscrite à l'article 6574 du budget primitif 2015.

Les subventions communales 2015 seront attribuées par délibération du conseil municipal sous réserves que les demandes de versement soient appuyées d'un justificatif de la part des organismes requérants.

Vote à l'unanimité des membres présents les taux proposés par le Maire au titre de l'exercice 2015.

Délibération N°D09_03_2015

Classification:

Objet: Vote des taxes locales au titre de l'exercice 2015

Monsieur le Maire propose une majoration des taux d'imposition des taxes directes locales de 2% par rapport à l'exercice 2014. Ainsi les taux proposés sont les suivants:

Pour la TH : 10.80 % Pour la TFB : 12.66 % Pour la TFNB : 34.60 %

Tous les membres du Conseil Municipal acceptent et votent à l'unanimité des membres

Délibération N°D10_03_2015

Classification:

Objet: Vote du budget primitif 2015 communal

a) Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2015.

En section de fonctionnement :

Dépenses : 446 636.000 €

Recettes : 180 610.48 € + 266 025.52 € (résultat de fonctionnement reporté) = 446 636.00 €

Soit budget équilibré à : 446 636.00 €

En section d'Investissement :

Dépenses : 163 612.22 € + 10 392.20 € (CRBP) + 116 666.58 € (déficit d'investissement reporté)
= 290 671.00 €

Recettes : 290 671.00 €

Soit budget équilibré à : 290 671.00 €

Monsieur le Maire fait procéder au vote du Budget prévisionnel 2015.
L'ensemble des membres présents ACCEPTE les propositions du Maire et VOTE le budget communal primitif 2015 à l'unanimité.

Délibération N°D11_03_2015

Classification:

Objet: Vote du budget primitif 2015 CCAS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2014 CCAS.

En section de fonctionnement :

Dépenses : 336.22 €

Recettes : 0.00 € + 336.22 € (résultat de fonctionnement 2014 reporté)= 336.22 €

Soit budget équilibré à : 336.22.00 €

En section d'Investissement :

Dépenses : 0.00 €

Recettes : 0.00 €

Soit budget équilibré à : 0.00 €

Monsieur le Maire fait procéder au vote du Budget prévisionnel 2015.
L'ensemble des membres présents ACCEPTE les propositions du Maire et VOTE le budget primitif 2015 CCAS à l'unanimité.

Délibération N°D12_03_2015

Classification:

Objet: Eclairage public- Travaux SEDI- Remplacement de luminaires énergivores par des LED, Pose d'horloges et mise aux normes d'armoires

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

COMMUNE PLAN

Affaire 14-425-308

Remplacement de luminaires énergivores par des LED- Pose d'horloges et mise aux normes d'armoires

SEDI TRAVAUX SUR RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 25 311.00 €
- le montant total des financements externes s'élève à :
21 055.00 €
- la participation aux frais du SEDI s'élève à 222.00 €
- la contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à :
3 622.00 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de :

- prendre acte du projet présenté et du plan de financement définitif,
- prendre acte de la contribution correspondante au SEDI

Le conseil, entendu cet exposé,

1°) **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel	25 311.00 €
Financements externes	21 055.00 €
Participation prévisionnelle	4 256.00 €

(frais SEDI + contribution aux investissements)

2°) **PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du** décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

Pour un paiement en trois versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

4 033.00 €

Délibération N°D14_03_2015

Classification:

Objet: Autorisation de signature du maire pour travaux complémentaires concernant la stabilisation du glissement de terrain et demande de subvention au conseil général de l'Isère au même titre

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il l'a autorisé, par délibération D060_10_2014 lors de la séance du 31 octobre 2014, à signer un marché de travaux concernant le glissement de terrain lieu-dit Le Fontanil pour un montant de travaux estimé à 56 084.60 € HT, soit 67 301.52 € TTC.

Il explique au conseil municipal que suite à une nouvelle étude imposée, des travaux supplémentaires sont à prévoir. Il est en effet nécessaire de prolonger le mur d'enrochement. Des plus-values sont également à envisager en ce qui concerne la largeur d'enrochement et le bétonnage des blocs d'enrochements. Un massif béton doit aussi être réalisé.

Après avoir demandé un devis à l'entreprise retenue pour la réalisation des travaux, le maire annonce que le montant des travaux complémentaires s'élève à 19 862.10 € HT, soit 23 834.52 € TTC.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer ce devis complémentaire. Après en avoir délibéré, l'ensemble des membres du conseil, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire

- à signer le devis pour les travaux complémentaires concernant la stabilisation du glissement de terrain lieu-dit Le Fontanil pour un montant qui s'élève à 19 862.10 € HT, soit 23 834.52 € TTC
- à demander une subvention au conseil général de l'Isère au titre des travaux complémentaires concernant la stabilisation du glissement de terrain lieu-dit Le Fontanil pour un montant de 19 862.10 € HT, soit 23 834.52 € TTC.